

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE VENDREDI NEUF FEVRIER  
Sous la Présidence de Madame Audrey GARINO, Vice-Présidente  
Le Conseil d'Administration du CCAS  
Dûment convoqué, s'est réuni, en présentiel et en visioconférence.

Présents : Mesdames BRAMBILLA, LANTENOIS, PASQUINI,  
MAKHLOUFI, RASTOIN, SERRA, SUFFREN,  
Messieurs HEDDADI, MAGNAN, PINTO

**Nombre de membres**

En exercice : 19

(cf. délibération CM 20/0224/EFAG  
du 27/07/2020)

Présents : 11

Votants : 14

Excusés : Madame CARREGA  
Madame LELOUIS  
Monsieur AINIE  
Monsieur ROSSI

Procurations : Madame TOMASI (pouvoir donné à M. MAGNAN)  
Monsieur COCHET (pouvoir donné à Mme PASQUINI)  
Monsieur ESCANES (pouvoir donné à Mme GARINO)

Secrétaire : Monsieur Anatole PUISEUX, Directeur Général

Date de la Convocation : 1<sup>er</sup> Février 2024

**OBJET** : Création d'emplois permanents à temps complet d'Ingénieur et de Technicien auprès de la Direction des Achats, Services Techniques et Patrimoine (DATP) (sans ajustement du tableau des effectifs)

**MADAME LA VICE-PRESIDENTE EXPOSE QUE :**

Conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Marseille (CCAS) de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Afin d'accompagner les mouvements de personnel inhérents au fonctionnement du CCAS et de sécuriser les procédures de recrutement afférentes, il est envisagé de définir l'effectif cible de la



Direction des Achats, Services Techniques, et Patrimoine en créant un poste de Responsable et un poste de Responsable Adjoint des Services Techniques, tels que décrit en annexe.

Ces emplois pourront être pourvus par des fonctionnaires de catégorie A de la filière technique, au sein du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ou des fonctionnaires de catégorie B de la filière technique, au sein du cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

La rémunération et le déroulement de carrière correspondront au grade concerné du cadre d'emplois des Ingénieurs Territoriaux ou des Techniciens Territoriaux.

Conformément aux dispositions de l'article L. 313-4 du Code Général de la Fonction Publique, le CCAS procédera auprès du Centre de Gestion aux déclarations de vacance de postes avec offres correspondantes.

En cas de recherche infructueuse de candidatures statutaires, il serait alors indispensable, eu égard aux besoins des services, de procéder au recrutement de personnel contractuel sur la base de l'article L. 332-14 ou le cas échéant des articles L. 332-8 et suivants du Code Général de la Fonction Publique.

Il est précisé que le tableau des effectifs du CCAS de Marseille est déjà conforme aux effectifs cibles visés pour le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux et des techniciens territoriaux, et qu'aucune augmentation des effectifs budgétaires de ce cadre d'emplois n'est à prévoir.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration de créer deux emplois permanents à temps complet d'ingénieurs et de techniciens, pour exercer les fonctions de responsable et responsable adjoint du service technique.

#### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION OUI L'EXPOSE QUI PRECEDE :**

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L. 123-4 et suivants,  
Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L. 313-1, L. 313-4, L. 332-8 et suivants, ainsi que son article L. 332-14,  
Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,  
Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale,  
Vu le décret n° 2010-330 du 22 mars 2010 modifié fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à plusieurs cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,  
Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,  
Vu le décret n° 2016-203 du 26 février 2016 portant échelonnement indiciaire applicable aux ingénieurs territoriaux,  
Vu la délibération n° 23.100 du 14 décembre 2023 relative à la mise à jour du tableau des effectifs et au réajustement des effectifs au sein des différentes filières représentées parmi les personnels du CCAS de Marseille,

MARSEILLE  
DÉLIBÈRE

**ARTICLE 1 :** Est défini l'effectif cible des ingénieurs et des Techniciens à temps complet assurant les fonctions de Responsable et Responsable Adjoint du Service Technique, dans la limite de deux emplois.

**ARTICLE 2 :** Est autorisé le recrutement d'ingénieurs et de techniciens, conformément à l'article 1 et selon les descriptifs de poste annexés.

**ARTICLE 3 :** Les dépenses correspondantes sont imputées sur les crédits du chapitre 012 charges de personnel.

Après en avoir délibéré à l'unanimité.

LA VICE-PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE MARSEILLE



Audrey GARINO

Adjointe au Maire de Marseille  
en charge des affaires sociales,  
de la solidarité, de la lutte contre la pauvreté et de l'égalité des droits



## Descriptif du poste de Responsable des Services Technique

**Affectation :** Direction des Achats, Services Techniques, et Patrimoine

Au sein de la Direction Achats, Technique et Patrimoine, vous assurerez la gestion des services techniques sous la responsabilité du Directeur.

**Diplôme / Expérience :**

Bac +3 indispensable, diplôme d'ingénieur apprécié ou expérience similaire indispensable.

**Profil :**

- Ingénierie du bâtiment,
- Conduite de projet,
- Force de proposition concernant les choix de gestion et d'acquisitions pertinents,
- Discrétion, adaptabilité et disponibilité,
- Connaissance de l'environnement territorial,
- Esprit d'analyse et de synthèse,
- Savoir prendre en considération les contraintes techniques, juridiques et financières des projets.

**Missions :**

- Diriger et coordonner les actions des services techniques,
- Concevoir et mettre en œuvre les projets en lien avec la politique de gestion du patrimoine du CCAS,
- Participer au suivi de gestion des bâtiments du patrimoine,
- Rédiger les cahiers des charges et participer à toutes les étapes de la passation des marchés publics concernés par le domaine technique,
- Piloter et assurer le suivi des projets techniques du CCAS, organiser et planifier les travaux,
- Élaborer et gérer le budget du service et contrôler son exécution, assurer le suivi financier du service technique et notamment le PPI,
- Assurer la gestion et l'encadrement technique, humain et administratif.

**Contraintes :**

- Astreintes



**Descriptif du poste de Responsable Adjoint des Services Technique**

**Affectation :** Direction des Achats, Services Techniques et Patrimoine

Au sein de la Direction Achats, Technique et Patrimoine, vous assurerez la gestion des services techniques sous la responsabilité du Directeur et/ou du Responsable des services techniques.

**Diplôme / Expérience :**

Bac minimum, diplôme d'ingénieur apprécié ou expérience similaire indispensable.

**Profil :**

- Bonne connaissance du bâtiment,
- Conduite de projet,
- Force de proposition,
- Discrétion, adaptabilité et disponibilité,
- Connaissance de l'environnement territorial,
- Esprit d'analyse et de synthèse,
- Savoir prendre en considération les contraintes techniques, juridiques et financières des projets.

**Missions :**

Sous le contrôle du directeur et/ou du responsable technique :

- Diriger et coordonner les actions des services techniques,
- Concevoir et mettre en œuvre les projets en lien avec la politique de gestion du patrimoine du CCAS,
- Participer au suivi de gestion des bâtiments du patrimoine,
- Rédiger les cahiers des charges et participer à toutes les étapes de la passation des marchés publics concernés par le domaine technique,
- Piloter et assurer le suivi des projets techniques du CCAS, organiser et planifier les travaux,
- Élaborer et gérer le budget du service et contrôler son exécution, assurer le suivi financier du service technique et notamment le PPI,
- Assurer la gestion et l'encadrement technique, humain et administratif.

**Contraintes :**

- Astreintes